



Site Natura 2000 FR7200698 « Carrières de Cénac »

Bilan d'animation



2012

Structure animatrice :





Site Natura 2000 Carrières de Cénac

**COPIL du 04 février 2013
Cénac**



Ordre du jour du COPJL – 2^{ième} année de l'animation

Présentation succincte

Actions entreprises en 2012 :

Connaissance du site

Gestion des habitats

Sensibilisation et valorisation

Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Evaluation des incidences

Rappel

Projet en cours

Synthèse de l'état d'avancement de l'animation



Présentation succincte

Site Natura 2000 FR7200698 « Carrières de Cénac »

Document d'Objectifs validé en 2008

Animation portée par l'Etat – 2^{ième} année de l'animation

Site d'intérêt régional pour l'hibernation des chauve-souris



10 espèces recensées



3 particulièrement remarquables





Actions entreprises en 2012

Connaissance du site

Gestion des habitats

Sensibilisation et valorisation



Espèces	Femelle	Mâle	Total
<i>Barbastella barbastellus</i>	1	8	9
<i>Eptesicus serotinus</i>	8	6	14
<i>Miniopterus schreibersii</i>		1	1
<i>Myotis alcahое</i>	1		1
<i>Myotis bechsteinii</i>	1	8	9
<i>Myotis daubentonii</i>	6	30	36
<i>Myotis emarginatus</i>	5	29	34
<i>Myotis myotis</i>	1	1	2
<i>Plecotus auritus</i>	8	17	25
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1	1	2
<i>Rhinolophus hipposideros</i>		2	2
Total	32	103	135

11 espèces observées
3 espèces particulièrement
1 espèces rare en Gironde

Les carrières forment un site de regroupement important en période automnale. Il draine probablement une grosse partie des colonies des sites proches.



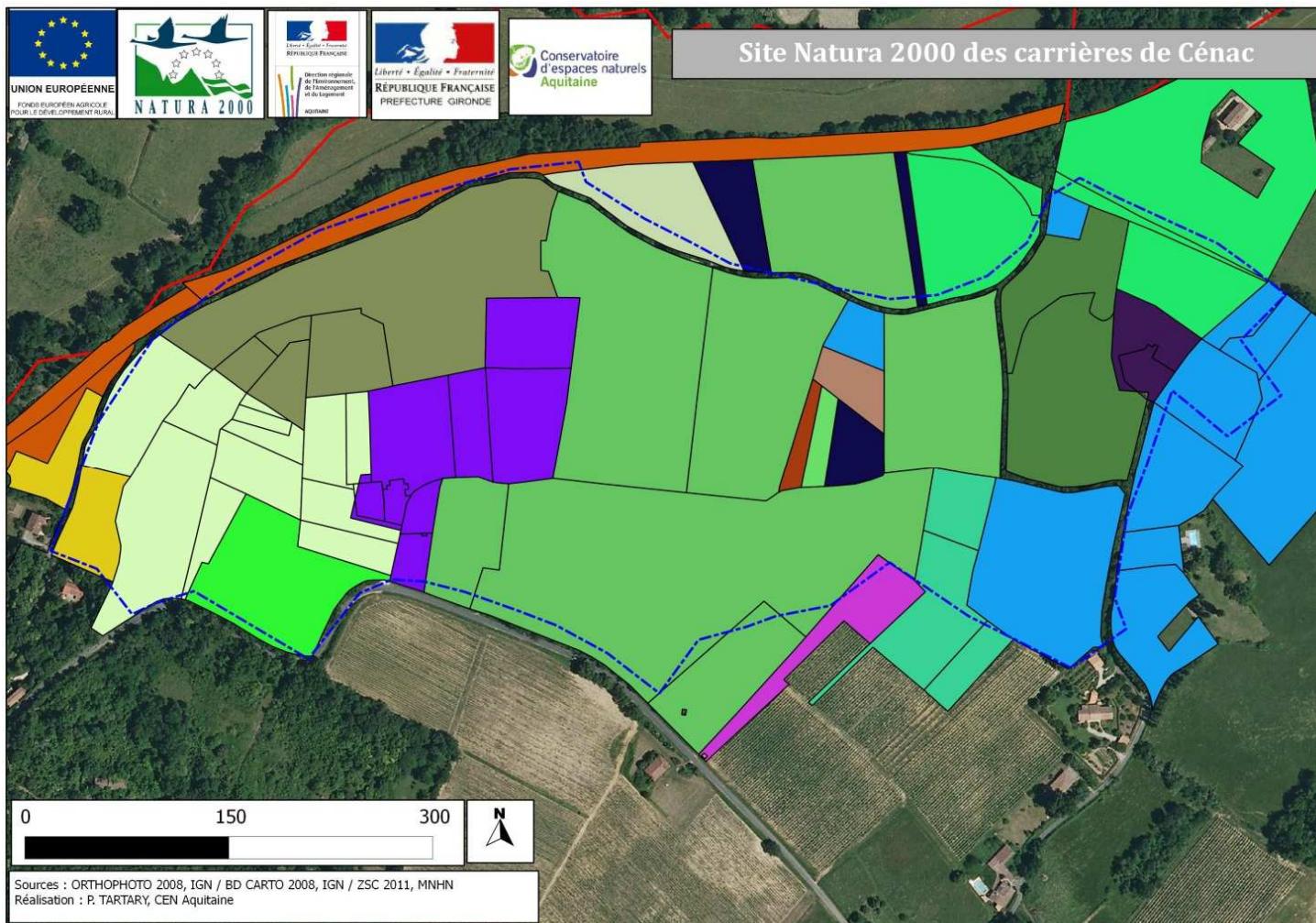
Actions entreprises en 2012

Connaissance du site

Gestion des habitats

Sensibilisation et valorisation

petit site (22,6 ha) peu morcelé. Une petite quinzaine de propriétaires se partage les quelques parcelles du site



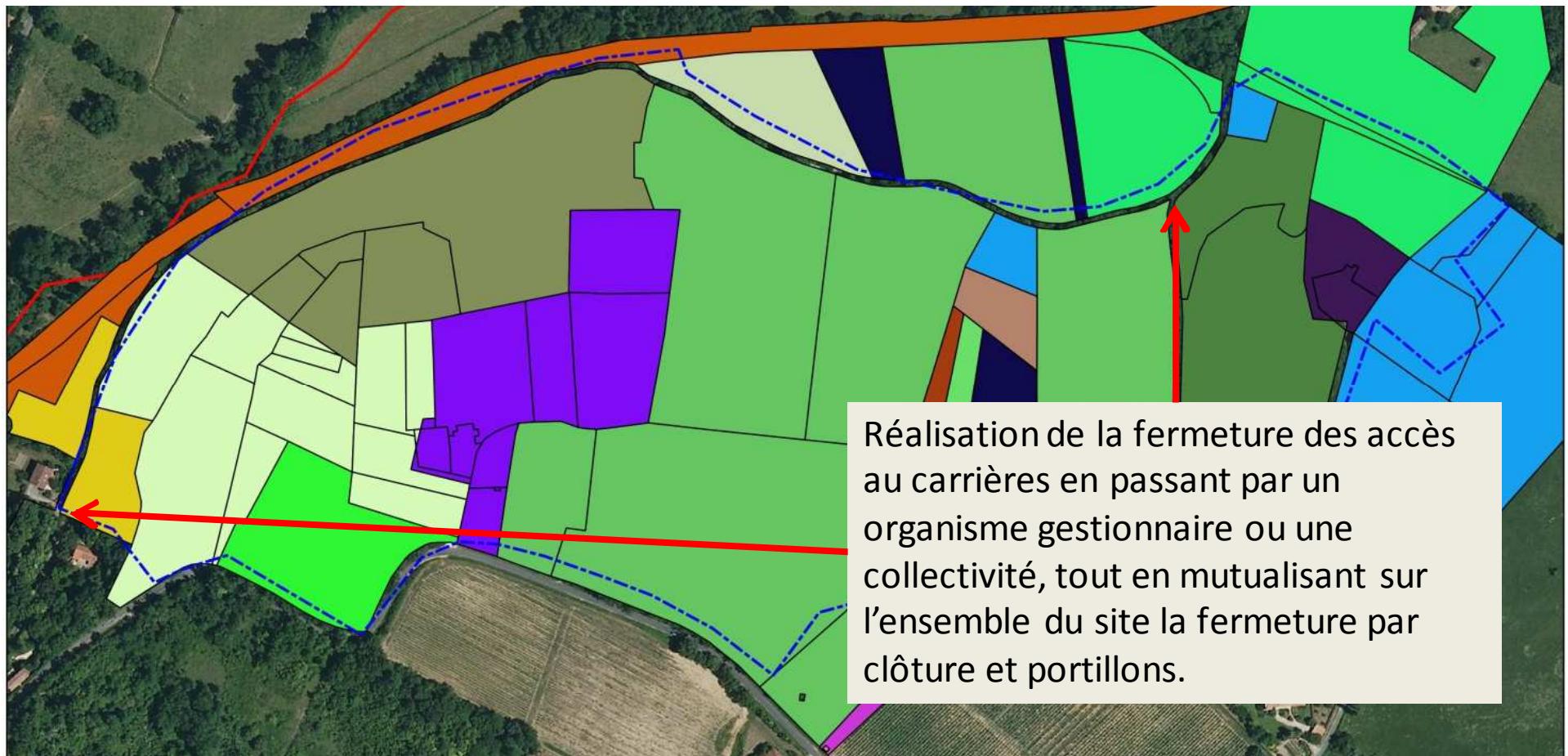
Difficulté à faire participer les propriétaires



Actions entreprises en 2012

*Connaissance du site
Gestion des habitats
Sensibilisation et valorisation*

Réticence à passer un contrat ou à limiter la fréquentation sur les propriétés
Rejet de la responsabilité sur le création des sentiers





Actions entreprises en 2012

Connaissance du site

Gestion des habitats

Sensibilisation et valorisation

- L'onglet « **Accueil** »
- L'onglet « **Découvrir Natura 2000** »
- L'onglet « **Les carrières de Cénac** »
- L'onglet « **Participer** »

The screenshot shows the homepage of the website "Carrières de Cénac". At the top left is the Natura 2000 logo. To its right is the text "Carrières de Cénac". Below the logo is a large, vibrant photograph of a dense, green, overgrown landscape, likely a former quarry. At the bottom of the page, there is a "Connexion utilisateur" (User login) form with fields for "Nom d'utilisateur" and "Mot de passe", a link to "Demander un nouveau mot de passe", and a "Se connecter" button. The footer of the website includes links for "Accueil", "Découvrir Natura2000", "Les carrières de Cénac", "Contact", and "Téléchargements". The footer also contains a "Bienvenue" message, a timestamp ("Soumis par admin le mer, 08/31/2011 - 10:54"), and a box labeled "Cénac" with a note about the Natura 2000 network's goal of preserving biodiversity and valuing natural heritage. A "Lire la suite" link is also present.



*Examen de la proposition
Vote*

Modification générale :

- Simplification de la rédaction des parties 1 et 2
- Ajout de la rubrique d'éxonération fiscale dans la partie réservée aux engagements par grands types de milieu
- Ajout des habitats et des espèces ciblés par les engagements par grands types de milieu

[Projet de charte N2000](#)

version à la consultation et à la validation du COPIL



Examen de la proposition

Vote

Modification dans la partie carrières :

- Engagement 2 : ajout de la période annuelle pour limiter la fréquentation et dégager la responsabilité du propriétaire
- Ajout d'une recommandation pour dégager la responsabilité du propriétaire et informer le public

Modification de la partie milieux forestiers en général :

- Changement de la rédaction de l'engagement 1

[**Projet de charte N2000**](#)

version à la consultation et à la validation du COPIL



Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Projet de charte N2000

version à la consultation et à la validation du COPIL

Ajout de la rubrique concernant les recommandations de portée générale par activités :

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à mon activité et la respecter.
- Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques) ou jeter dans une poubelle
- Éviter de sortir des sentiers et des chemins, respecter le balisage existant et ne pas créer de nouveaux sentiers
- Avoir un comportement discret (pas de perturbations sonores ou lumineuses)
- Respecter l'activité des professionnels (gestionnaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...)
- Respecter la propriété privée et informer systématiquement le propriétaire de votre venue sur son terrain
- Informer les membres de son organisation des enjeux présents sur le site Natura 2000 et des actions mises en place et inciter à leur respect
- Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment.
- Collaborer à la réalisation d'opérations de gestion du site lorsque cela est possible, et selon des modalités devant être définies au cas par cas, avec la structure animatrice du site Natura 2000.
- Participer, si possible, aux actions de concertation et de communication développées par l'animateur du site.



Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activités agricoles :

Projet de charte N2000

**version à la consultation et à la validation du
COPIL**

Engagements			
E_AGR_1:	Ne pas détruire les prairies (pas de retouement, de boisement volontaire, de nivellation, d'irrigation...), sauf agriculture traditionnelle.	Contrôle sur place de la non destruction des habitats.	
E_AGR_2:	Maintenir les éléments fixes (haies, fossés, arbres isolés...)	Contrôle sur place	
E_AGR_3:	Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes (Cf. annexe 1)	Contrôle sur place	

Recommandations

Pour les éleveurs :

- ☛ Eviter l'utilisation des vermifuges, tels que les molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines, ainsi que les molécules phénothiazine, coumaphos, ruélène, pipérazine, dichlorvos.
Privilégier, pour les animaux, des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages) : benzimidazoles, imidathiazoles, salicylanilides, isoquinoléine. En cas d'utilisation de l'ivermectine, le traitement des animaux est à réaliser de préférence un mois avant la mise à l'herbe.

Pour les exploitants de foin :

- ☛ Privilégier une fauche tardive des talus
- ☛ Réaliser les récoltes ou fauche de manière centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre à la faune de fuir

Pour les viticulteurs :

- ☛ Maintenir des bandes enherbées entre les rangs de vigne, de cultures et dans les vergers

Pour tous les exploitants :

- ☛ Limiter les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants (amendement et engrais)
- ☛ Limiter les intrants dans les points d'eau, en particulier proscrire l'utilisation d'herbicides



Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activités sylvicoles :

[Projet de charte N2000](#)

version à la consultation et à la validation du COPIL

Engagements		
E_SYL_1:	Laisser sur pied des arbres à cavités abritant la faune et quelques bois morts (au sol et/ou sur pieds)	Contrôle sur place
E_SYL_2:	Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes	Contrôle sur place
Recommandations		
<ul style="list-style-type: none">☛ Remplacer le débroussaillage mécanique lourd par un débroussaillage manuel plus sélectif et plus respectueux du site☛ Préserver un aspect paysager attrayant, et limiter les impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents☛ Préserver les boisements matures et sénescents☛ Eradiquer toute espèce végétale exogène et/ou envahissante (ex : mimosa, robinier, etc...)☛ Utiliser des huiles biodégradables pour les machines (débroussailleuse, tronçonneuse, élagueuse)		



Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activité pédestre :

[Projet de charte N2000](#)

version à la consultation et à la validation du COPIL

Engagements		
E_APE_1:	Avertir la structure animatrice des éventuels aménagements de loisirs prévus et des projets de manifestations sportives ou de loisirs	Lettre du pétitionnaire à la structure animatrice
E_APE_2:	Demander l'expertise technique à la structure animatrice avant la création de nouveaux sentiers, afin de s'assurer que l'itinéraire ne traverse pas de milieux naturels patrimoniaux et qu'il n'est pas dangereux.	Support écrit du pétitionnaire à la structure animatrice
Recommendations		
<ul style="list-style-type: none">☛ Respect de la charte du randonneur☛ Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations des sentiers et chemins (déchets...).☛ Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.		



Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activité spéléologique :

[Projet de charte N2000](#)

version à la consultation et à la validation du COPIL

Engagements		
E_ASP_1 :	Pour des raisons de sécurité, ne pas organiser d'activités spéléologiques dans les carrières de Cénac.	Contrôle sur place
Si toute fois une activité spéléologique devait se produire :		
E_ASP_2 :	Utiliser des lampes électriques en remplacement de l'utilisation de l'acéthylène.	Contrôle sur place
Recommandations		
<ul style="list-style-type: none">☛ Respecter la charte du spéléologue☛ Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations sur le site ou utilisation abusives ou dangereuses des carrières (déchets, visites...).☛ Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.		



Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Ajout de la rubrique activité naturaliste :

[Projet de charte N2000](#)

**version à la consultation et à la
validation du COPIL**

Recommandations

- ☛ Partager avec la structure animatrice du site les constatations de présence de chauves-souris ou d'espèces remarquables.
- ☛ Informer ses adhérents de la nécessité de protéger les chauves-souris et des règles de bonne conduite à suivre pour limiter les dérangements.



Refonte de la charte Natura 2000

*Examen de la proposition
Vote*

Ajout de la rubrique activités des collectivités territoriales :

Engagements			
E_CT_01 :	Ne pas réaliser de désherbage chimique des fossés, bords de route, ponts et autres espaces publics sur l'ensemble du site, ainsi que sur les secteurs limitrophes	Contrôle sur place	
E_CT_02 :	Limiter l'entretien des bords de route et des parcelles à deux fauches par an, l'une en période hivernale avant le 15 février et l'autre en été après le 15 juin	Contrôle sur place	
Recommandations			
<p>☒ Sensibiliser et informer les utilisateurs du service public de la démarche Natura 2000 et des enjeux spécifique du site de Cénac :</p> <ul style="list-style-type: none">• En affichage en mairie : documents en accès libres ;• Par la divulgation d'article ou d'information spécifique à Natura 2000 dans le bulletin municipal (au moins une fois par an) ;• La création d'un lien internet sur le site de la mairie à destination de la page spéciale Internet du site. <p>☒ Favoriser et faciliter la tenue des différentes réunions organisées par l'animateur : COPIL, réunion de sensibilisation, animation...</p> <p>☒ Veiller à la sécurité publique et sanitaire aux abords des carrières en informant régulièrement les propriétaires et les utilisateurs du site : lettre, bulletins d'information, support numérique...</p> <p>☒ Faire participer l'animateur du site à tous les schémas ou actions pouvant avoir des répercussions sur la conservation du site</p> <p>☒ Informer l'animateur du site des actions entreprises au niveau des carrières : visite, intervention...</p> <p>☒ Aider à la mise en œuvre des actions de conservation (promotion du support Natura 2000 ; recherche de financements : appui administratif ou technique...)</p>			



Refonte de la charte Natura 2000

*Examen de la proposition
Vote*



Evaluation des incidences

Rappel

Projet en cours

- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage
 - Directive 2009/147/CE du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conseration des oiseaux sauvages
 - Loi du 1^{er} aout 2008 relative à la responsabilité environnementale
 - Décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000
 - Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'envrionnement
 - Décret n°2011-966 du 16 aout 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000
 - Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000
 - Circulaire du 26 décembre 2011 relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000
 - Arrêté fixant la liste prévue au 2^o du III de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 en Gironde
 - Arrêté fixant la liste prévue au IV de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 en Gironde
-
- vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000
 - déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000



*Evaluation des
incidences*

Rappel

Projet en cours



Synthèse d'avancement de l'animation

Code de l'action	Dénomination	Avancement		Objectif opérationnel	Objectif de conservation
GH1	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières prioritaires	Des contacts ont été pris, nous devons concrétiser		Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial
GH2	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières secondaires	Non lancé tant que GH1 non réalisé			
SE3	Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères (déplacement entre les cavités)			Suivre les colonies de chauves-souris en hiver	Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces
SE2	Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique (intérieur et extérieur)			Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	
SE1	Suivi des populations de chiroptères des carrières			Améliorer les connaissances concernant l'utilisation des différentes cavités	
SE4	Recherche de gîtes (grand rhinolophe) estivaux à proximité			Evaluer la présence hors site du grand rhinolophe en période de reproduction	
SE5	Reprise et synthèse des données de suivi			Evaluer la conservation des espèces	
VA1	Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	Des pistes d'action sont lancées Site internet réalisé		Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
Avec	Pour le niveau de priorité :	Prioritaire (niveau 1)		Secondaire (niveau 2)	Tertiaire (niveau 3)
	Pour le niveau d'avancement :	Finalisé		En cours	Non lancé



Synthèse d'avancement de l'animation

Code de l'action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
AN1	Identification des ayants-droits sur le site		Préparer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	Animer l'application du Document d'Objectifs
AN2	Information et communication sur les mesures de gestion			
AN3	Identification des besoins financiers			
AN4	Rédaction de la Charte Natura 2000			
AN5	Prise de contact avec les ayants-droits			
AN6	Diagnostic des parcelles			
AN7	Proposition de contrats			
AN8	Aide au montage financier			
AN9	Suivi de l'instruction			
AN10	Aide à la mise en œuvre technique des mesures			
AN11	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins			
AN12	Ingénierie financière			
AN13	Elaboration du cahier des charges techniques			
AN14	Conduite d'opération			
AN15	Bilan et évaluation des actions et des contrats			
AN16	Préparation et animation du comité de pilotage			
AN17	Coordination des avis techniques			
Avec	Pour le niveau de priorité :	Prioritaire (niveau 1)	Secondaire (niveau 2)	Tertiaire (niveau 3)
	Pour le niveau d'avancement :	Finalisé	En cours	Non lancé



Merci de votre attention